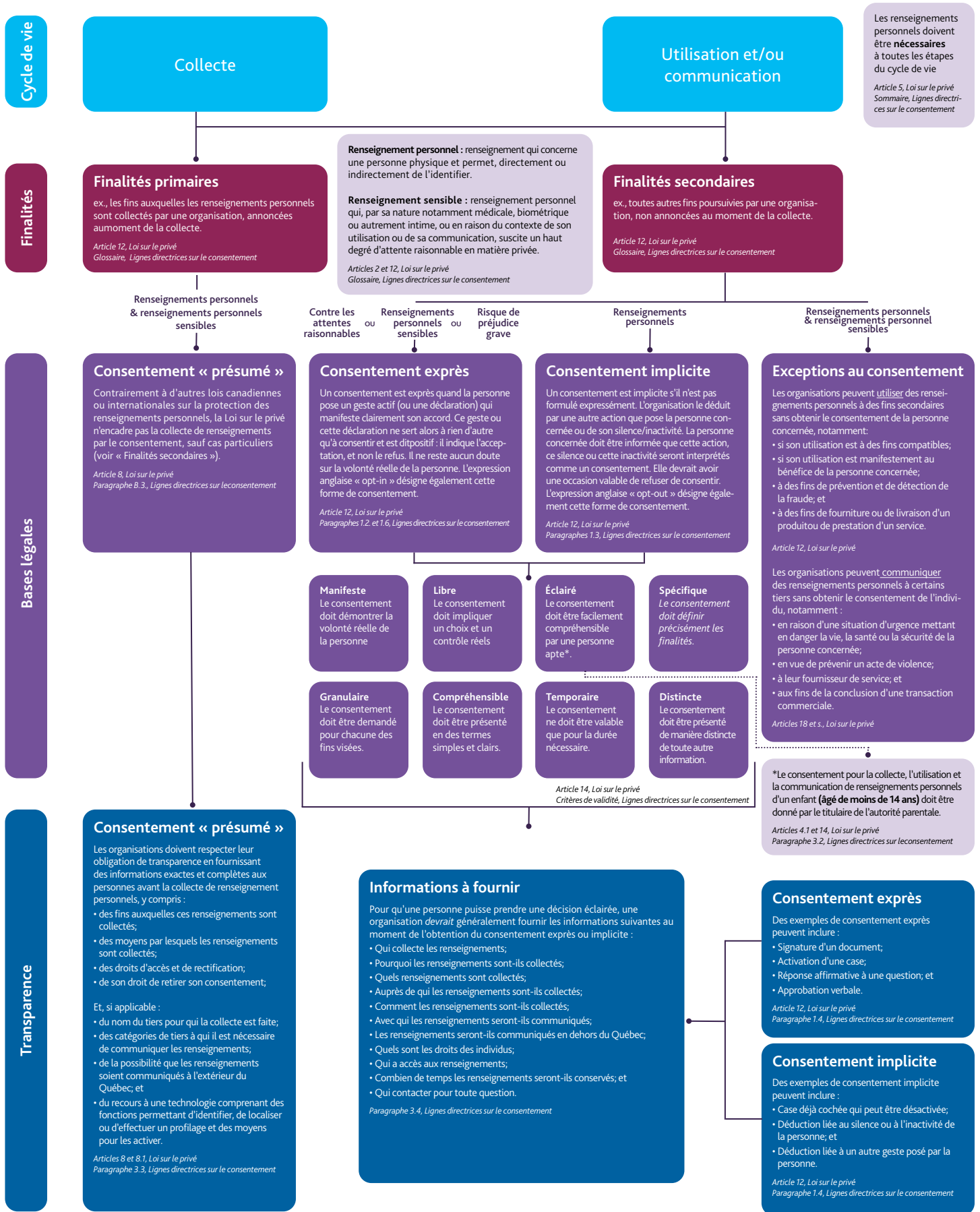


# Bases légales pour le traitement de renseignements personnels au Québec



Les renseignements personnels doivent être **nécessaires** à toutes les étapes du cycle de vie

*Article 5, Loi sur le privé; Sommaire, Lignes directrices sur le consentement*



**Antoine Guilmain**  
 Chef, Groupe de pratique national  
 Cybersécurité et protection des données

**Montréal**  
 +1 514 392 9521  
 antoine.guilmain@gowlingwlg.com



**Justin Boileau**  
 Avocat, Groupe de pratique national  
 Cybersécurité et protection des données

**Montréal**  
 +1 514 877 3988  
 justin.boileau@gowlingwlg.com

Pour des ressources additionnelles, voir la [Loi sur le privé du Québec annotée](#) (telle qu'amendée par la Loi 25) et le [Mémoire déjà coché](#) à la Commission d'accès à l'information concernant le projet de lignes directrices sur le consentement.